



MODALITES DE L'OPERATION HYPERMARCHES

« Bon d'achat sur tous les produits Petit déjeuner du mardi 04 au 17 décembre 2018 »

Offre réservée aux particuliers

Du mardi 04 au 17 décembre 2018 uniquement, Carrefour vous offre 10 euros en bon(s) d'achat par tranche de 50 euros d'achat sur tous les produits petit déjeuner disponibles (cafetière, grille-pain, bouilloire, appareil à jus de fruits) dans l'un de nos hypermarchés à enseigne Carrefour (hors Carrefour drive) situés en France métropolitaine, Corse comprise et participants à l'opération, à l'exception des magasins CARREFOUR suivants : LA VILLE DU BOIS et LIMOGES BOISSEUIL

Pour bénéficier de cette offre :

- Du mardi 04 au 17 décembre 2018, vous devez vous rendre dans l'un des hypermarchés à enseigne Carrefour participants à l'opération et effectuer un achat pour un montant minimum de 50€ (cinquante euros) sur tous les produits Petit déjeuner disponibles (cafetière, grille-pain, bouilloire, appareil à jus de fruits) concernés par l'offre, présents et disponibles en magasin.
- Le(s) bon(s) d'achat vous sera(ont) remis par l'assistante de caisse (bon(s) d'achat imprimé(s) en caisse).

ATTENTION :

- L'offre n'est pas cumulable. Ainsi, 2 (deux) achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux (exemple : un client dépense 30€ le matin et 20€ l'après midi : aucun bon d'achat ne lui sera remis).
- **L'offre est limitée à 10 (dix) tranches, soit 500€ (cinq cent euros) d'achat, et des bons d'achat d'un montant maximum de 100€ (cent euros) par transaction.**

Utilisation du/des bon(s) d'achat remis en caisse :

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) valable(s) uniquement dans les Hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception des magasins suivants : La Ville Du Bois et Limoges Boisseuil. Il(s) est(sont) valable(s) du **mardi 18 au lundi 24 décembre 2018**. En dehors de ces dates, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin.

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) valable(s) pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée, **hors Drive, Carburant et Services** (*Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, Cartes cadeaux, Parapharmacie et Bijouterie*).

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) utilisable(s) en une seule fois. Il(s) ne peut(vent) être cédé(s) à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.

- Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés (en vous référant à l'engagement « le droit de changer d'avis »), le (les) bon(s) d'achat devra (devront) être restitué(s) ou le montant du (des) bon(s) d'achat accordé(s) pour ce ou ces produit(s) sera (seront) déduit(s) du montant à rembourser.